

contrôles périodiques

**Vous êtes propriétaire d'une villa,
d'un immeuble, d'un atelier,
d'un commerce...**

Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'Ordonnance sur les installations à basse tension (OIBT) impose un contrôle périodique de votre installation électrique.

Lorsque votre installation est soumise au contrôle :

